

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**COMMUNE DE
BUCQUOY**

Nous, Maire de la Commune de Bucquoy,

**DEPARTEMENT DU PAS
DE CALAIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CANTON DE BAPAUME

Vu la demande formulée par le Président de l'Association
Jeunesse de l'Artois,

ARRETE

Considérant, après échange avec le Président de l'AJA, qu'au
regard de l'état des terrains de football communaux, et des
conditions météorologiques, il y a lieu d'interdire toute
utilisation et compétition sportives sur l'ensemble de ceux-ci.

30/2023

ARRETE

OBJET :

Stade/Interdiction/Jeux

Article 1 : l'utilisation du Stade Municipal de Football sera
interdite les **11/03/2023** et **12/03/2023**, dans le but de
préserver les terrains.

Article 2 : sur Communication du Président de l'AJA, voici les
modifications à apporter :

- le ou les match(s) suivant(s) devra ou devront être annulé(s)
:

**SENIORS D6 - POULE A - AJ ARTOIS 2 /
ATRÉBATE FC 2 à 15H**

Fait à Bucquoy, le 10 mars 2023

La Maire,

Anne-Marie BARBIER

